

CATHERINE RECHENMANN, CONSEILLER CONSULAIRE POUR LA CIRCONSCRIPTION DE CÔTE D'IVOIRE



Originaire du Sud-Ouest de la France, Catherine Rechenmann a préparé un BTS de secrétariat de direction avant de reprendre la gestion du domaine viticole de sa famille, dans la région bordelaise. De cette période, elle garde le souvenir d'un apprentissage rude mais enrichissant, car il n'était pas toujours facile pour une femme à cette époque-là d'approcher le monde des viticulteurs.

En 1978, elle effectue son premier voyage en Côte d'Ivoire, ce qui lui permet de découvrir un pays qui lui plaît instantanément, passion qui ne s'est jamais atténuée au fil des années. Cependant, elle continue de vivre dans la région de Bordeaux, où elle est élue en 1983 Conseiller municipal de Bouliac, sur une liste RPR.

En 1989, elle s'installe en Afrique, au Ghana, pour des raisons familiales. Puis, en 1995, elle part vivre en Côte d'Ivoire, à Abidjan, où elle réside toujours, faisant régulièrement des courts séjours en France. Très attachée à ce pays, elle n'a jamais souhaité le quitter, malgré les tensions qui ont pu exister pour les Français au moment de la crise de 2004 (conflit militaire entre la France et la Côte d'Ivoire) et de 2011 (départ du pouvoir de l'ancien Président Laurent Gbagbo).

En 2005, elle est nommée Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'honneur pour son engagement auprès des Français de Côte d'Ivoire, particulièrement pour son aide aux rapatriements pendant les crises successives des années 2002, 2003 et 2004.

Elle est élue en 2003 pour la première fois par les Français de l'étranger, alors que l'organe de représentation est le Conseil Supérieur des Français de l'Étranger (CSFE). En 2009, elle est élue une nouvelle fois, à l'Assemblée des Français de l'Étranger (AFE), qui a remplacé le CSFE. Après la réforme de juillet 2013, elle devient Conseiller consulaire de la circonscription de Côte d'Ivoire en 2014.

Pourquoi vous êtes-vous engagé dans les élections consulaires?

Mon engagement dans les dernières élections des Français de l'étranger a été la suite logique de mon parcours, politique et associatif, entamé depuis plus de 30 ans.

En effet, de 1983 à 1989, j'avais été élue Conseiller municipal de la ville de Bouliac, mais étant partie vivre en Afrique, je n'avais malheureusement pas pu finir mon mandat.

Par la suite, après quelques années d'expatriation en Côte d'Ivoire, et souhaitant m'impliquer de nouveau dans la vie publique, j'ai été élue de 1999 à 2002 présidente de l'Association des parents d'élèves du lycée international Jean Mermoz d'Abidjan, où mon fils était scolarisé. J'ai d'ailleurs toujours été très attachée à la thématique de la scolarité, que j'ai pu approfondir lorsque j'ai été désignée en 2012 par l'AFE à l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE). Voulant élargir mon implication auprès de la communauté française au-delà des questions d'éducation, j'ai été élue présidente de l'UFE Côte d'Ivoire en 2000.

Ma participation aux élections de 2003, de 2009 et de 2014 était donc la suite logique de mon engagement auprès des Français de ma circonscription, dans les milieux éducatif, associatif, et politique.



Catherine Rechenmann, avec à sa gauche Florence Lekpeli, Directrice du Lycée Sainte Marie de Cocody-Abidjan, ainsi que le personnel administratif et quelques élèves de l'établissement



Réunion lors de la campagne pour les élections consulaires. A la droite de Catherine Rechenmann, André Duclos, aussi élu Conseiller consulaire de Côte d'Ivoire

Quelle est votre vision du rôle de conseiller consulaire, et après quelques mois d'expérience, comment améliorer ses moyens d'action?

Pour vous dire la vérité, en début d'année 2014, j'avais hésité à m'engager de nouveau dans une élection devant les Français de l'étranger. En effet, j'estimais, et j'estime toujours, que le statut des Conseillers consulaires a été considérablement réduit par rapport à l'ancien statut d'élu.

Avant la réforme de 2013, les élus du CSFE puis de l'AFE s'étaient imposés comme les représentants des communautés françaises de l'étranger. Le mode de scrutin au suffrage universel direct, sur des zones de taille importante, leur conférait une vraie légitimité d'élu de la République. Or, la réforme de 2013 a volontairement affaibli sa fonction. Le rôle des Conseillers consulaires et des Conseillers à l'AFE « nouvelle version » est insignifiant, au mieux très limité.

J'aimerais que l'administration consulaire consulte régulièrement les Conseillers consulaires, mais pour être honnête, j'ai le sentiment que nous les gênons plus qu'autre chose. D'ailleurs, de façon plus générale, je regrette que les communautés françaises de l'étranger ne soient pas toujours considérées par les politiques restés en métropole, et subissent les réformes sans avoir les moyens de les contester. Malheureusement, il faut bien avouer que nous sommes consultés surtout pendant les périodes électorales...

En définitive, le rôle des Conseillers sera celui que nous définirons. A nous d'être imaginatifs, innovants et surtout acharnés dans notre travail, pour nous faire une place auprès de l'administration et servir au mieux nos compatriotes.

Nous devons rester attentifs et exiger que soit au moins respecté et appliqué notre nouveau statut, même s'il est mal défini !

Quelles sont selon vous, les principales problématiques rencontrées par les français de votre circonscription et comment les politiques pourraient-ils y répondre?

Vous n'êtes pas sans ignorer que les Français de Côte d'Ivoire ont vécu, entre 2003 et 2011, plusieurs événements dramatiques. En janvier 2003, notre communauté subissait les premières attaques des groupes armés contrôlés par le pouvoir en place. En novembre 2004, une évacuation de 8000 ressortissants était décidée, suite au conflit militaire entre la France et la Côte d'Ivoire.

Les écoles françaises ont été brûlées, saccagées, détruites. Pendant des années, il a donc fallu reconstruire en totalité le réseau scolaire français : ce fut la préoccupation majeure de notre communauté. Cette reconstruction a pu se faire notamment grâce aux interventions multiples des Conseillers AFE à Paris. Nous pouvons être fiers de dire qu'à ce jour, en Côte d'Ivoire, près de 10 000 enfants sont scolarisés dans les établissements du réseau français : AEFÉ, Mission Laïque et CNED. Par ailleurs, pendant ces années difficiles, un nombre important d'entreprises de notre pays ont été pillées. La reconstruction économique a également été longue, mais désormais, les perspectives économiques sont encourageantes.

Parmi les autres problématiques importantes des Français de notre circonscription, il faut citer la sécurité (dernièrement, le terrorisme et Ebola), la protection sociale (CFE), les bourses scolaires, les retraites locales ou françaises (il est important de développer et entretenir de bonnes relations avec les organismes locaux, tels que la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, pour faire aboutir les dossiers retraites de nos compatriotes) et la fiscalité (notamment le régime d'imposition, les prélèvements sociaux, la CSG, la CRDS et les taxes sur les résidences secondaires). L'une de nos activités est donc de communiquer régulièrement et largement des informations très ciblées sur tous ces sujets à nos concitoyens.

Enfin, j'aimerais profiter de l'occasion qui m'est offerte, pour parler du fond et notamment de points précis concernant les Français de Côte d'Ivoire sur lesquels je veux rester vigilante :

- en amont des commissions consulaires des bourses scolaires, je souhaite que nous soyons associés plus étroitement à l'examen des dossiers déposés par les familles. Puis lors des Commissions, il faut défendre ces dossiers. Sur cette thématique, j'aimerais rappeler la suppression brutale de la prise en charge des frais de scolarités (PEC). C'est une décision dommageable pour les familles, décision prise en juillet 2013, et applicable en septembre 2013, à peine 2 mois après !

- au conseil consulaire, concernant la protection et l'action sociales, battons-nous sur le budget de l'aide sociale, et notamment sur les taux des diverses allocations, telles les allocations de solidarité, les allocations à durée déterminée, les allocations adultes et enfants handicapée, etc.

- dans le milieu associatif, continuons à soutenir l'Association Française de Bienfaisance, dans laquelle j'ai été très impliquée, et qui est actuellement pilotée par une autre élue consulaire, qui n'est pas du même bord politique que moi. Cette association bénéficie d'une subvention du Ministère des affaires étrangères et du développement international et de dons particuliers, et a un vrai rôle complémentaire avec le service social du consulat.

- enfin, dans le cadre de notre participation aux réunions de sécurité, poursuivons notre présence sur le terrain, ce qui nous permet depuis de nombreuses années de recueillir des informations par des réseaux autres que ceux des services diplomatiques, et d'avoir une vision des situations parfois différentes de celle de l'administration.



Pouvez-vous nous parler d'un projet qui vous tient particulièrement à coeur pour les français de votre circonscription?

J'aimerais porter deux projets pour les Français de Côte d'Ivoire. Le premier concerne l'éducation, et l'autre l'emploi.

J'ai appartenu à la commission « Enseignement, Affaires culturelles et Audiovisuel » de l'AFE de 2003 à 2014. En 2013, j'avais émis une proposition (d'ailleurs reprise par mes collègues, puisqu'un vœu avait été présenté en session plénière de septembre 2013) : la création de filières « baccalauréat professionnel » (spécialités : commerce, logistique, gestion administrative etc..) dans les établissements du réseau de l'AEFE, pour les pays où une demande existe. Ce vœu, hélas, est resté sans réponse de la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (DGESCO). Pourtant, certains élèves ne veulent ou ne peuvent suivre les filières classiques proposées et rencontrent des difficultés d'orientation en fin de 3e et de 2nde. Ils doivent quitter leur famille et partir pour la France, s'ils veulent suivre un parcours professionnel. L'obtention d'un diplôme reconnu et valorisant offrirait à ces jeunes une meilleure chance de trouver un emploi auprès d'entrepreneurs locaux, ou même de poursuivre une formation technologique universitaire en France.

Par ailleurs, depuis 2004, en Côte d'Ivoire (c'est aussi le cas dans d'autres pays), il est regrettable que le Comité Consulaire pour l'Emploi et la Formation Professionnelle n'existe plus. Le Service Emploi Formation du Consulat avait pourtant une activité importante : les dossiers de demandeurs d'emploi, de demandeurs de formation professionnelle en France, les conseils sur les contrats de droit local, les demandes de renseignements pour la réinsertion en France, les mises en relation offres/demandes, ou encore les pourcentages de placements, directs ou indirects. La perte d'un emploi à l'étranger est souvent dramatique car aucune aide n'est prévue pour garantir, même pendant quelques mois, un revenu permettant de retrouver un poste. La réouverture de ce Service Emploi serait donc très utile, car les Chambres de Commerce ne peuvent assumer seules toutes les demandes.

Pour finir, avez-vous une petite anecdote sur la vie de français installés en Côte d'Ivoire?

Lorsque nous organisons une réunion de travail ou une rencontre, nos amis ivoiriens ont régulièrement quelques difficultés à respecter l'horaire fixé du rendez-vous. Lorsqu'ils arrivent enfin, souriants alors que nous sommes passablement agacés, ils détendent l'atmosphère par leur expression favorite : « Rien ne sert de courir, il suffit d'arriver » !



De gauche à droite : Le Député ivoirien Adolphe Konan Saraka, Catherine Rechenmann, et la Présidente de la Commission des relations extérieures à l'Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire, Emilienne Ahou Bobi Assa